

Le Puy-en-Velay, 17 novembre 2022

Vincent Delaube
Secrétaire départemental SNUDI-FO
Priscilla Garrisi
Membre du bureau du SNUDI-FO

À

Mme L'Inspectrice d'Académie de Haute-Loire

Objet : *Absence de psychologue scolaire
sur le secteur de Langeac*

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous vous écrivons pour vous alerter sur la situation des enseignants du secteur de Langeac qui sont confrontés pour la deuxième année consécutive à l'absence de psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés. Le RASED de Langeac ne compte actuellement qu'une seule personne qui ne peut se substituer à une équipe pluridisciplinaire et assurer l'ensemble des missions d'un réseau d'aide au complet. Cette situation entraîne de graves dysfonctionnements sur ce secteur.

Étant un membre à part entière de l'équipe pédagogique, les missions du psychologue scolaire sont aussi nombreuses qu'indispensables :

- analyse des situations des élèves en lien avec les enseignants et les familles ;
- réalisation des bilans psychométriques (obligatoires pour la prise en compte des dossiers MDPH des élèves en situation de handicap) ;
- élaboration des projets d'aide spécialisée ;
- proposition motivée sur l'orientation des élèves vers des structures spécialisées (IME, ITEP) ou des dispositifs spécifiques (ULIS, SEGPA, EREA) ;
- contribution au suivi, à l'évaluation et à la mise en œuvre des mesures d'aide individuelle ou collective des élèves (PAP, PPS).

Les enseignants ne sont ni formés ni qualifiés pour ces missions. Or depuis plusieurs mois, les collègues de ce secteur doivent procéder eux-mêmes à l'élaboration des projets de mesure d'aide pour des élèves avec des dossiers parfois extrêmement complexes. Ces enfants se retrouvent chaque jour davantage en difficulté, et les enseignants bien souvent dépassés par la situation dans des classes où ces enfants peinent à trouver leur place. Ce sont autant d'élèves qui auraient besoin d'une aide humaine ou de matériels spécifiques coûteux que l'école ne peut pas leur apporter ni exiger des familles, et ce à tous les niveaux scolaires.

En CM2, se pose de plus la question de l'orientation scolaire, et les enseignants se retrouvent seuls à formuler une proposition qui impactera parfois toute la vie de ces enfants, sans soutien, sans avis ni regard extérieur. Ils sont également seuls pour défendre ces propositions face aux familles qui, naturellement, souhaiteraient avoir davantage d'informations et d'éléments pour prendre une décision parfois lourde de conséquence sur la scolarité de leurs enfants. Cette situation détériore un peu plus la légitimité et la confiance fragile de certains parents envers l'institution scolaire.

Seul un psychologue scolaire pourrait apporter son expertise quant aux capacités psychocognitives de ces enfants puisqu'il est le seul à pouvoir réaliser des bilans psychométriques. Ces bilans sont d'ailleurs obligatoires pour que la MdPH accepte de prendre en compte les dossiers de demande d'aide qui lui sont adressés. Celle-ci a été excessivement tolérante face à cette situation en acceptant de recevoir des dossiers avec la mention « pas de psychologue scolaire sur le secteur », mais il est anormal que des professionnels de santé acceptent de traiter ces dossiers. Eux-mêmes manquent alors de recul pour juger des situations de ces élèves, ce qui peut également impacter la qualité et la pertinence des aides ou orientations proposées.

C'est ainsi que certaines orientations vers des dispositifs ou structures spécialisées pourraient d'ailleurs être remises en question par les parents, car elles ont été faites trop hâtivement ou sans élément objectif, et que la responsabilité de l'institution pourrait demain être mise en cause.

Comme vous le constatez à la lecture de ce courrier, cette situation détériore les conditions de travail des enseignants et de tous les élèves, met en difficulté les familles et les institutions, et bouleverse tout le fonctionnement des écoles. Pour la seule école élémentaire de Langeac près d'une vingtaine de dossiers sont directement impactés par ces difficultés.

Or nous avons été informés la réflexion engagée par une **enseignante diplômée de psychologie pour être psychologue scolaire au sein de ce RASED**, venait d'être stoppée en raison de son statut vaccinal (COVID-19). Cette annonce est venue déstabiliser et décourager les équipes déjà malmenées par l'absence de personnel à ce poste depuis si longtemps. Cette décision s'ajoute d'ailleurs à celle de suspendre la psychologue scolaire titulaire de ce poste pour les mêmes raisons. A se sujet, notre organisation syndicale réaffirme sa revendication de réintégration de tous les personnels suspendus du fait de leur statut vaccinal.

Force est de constater que jusqu'à ce jour, malgré l'urgence et la gravité de la situation, aucune solution concrète n'a été proposée pour soutenir les enseignants, alors même que ces solutions existent. Les contraintes administratives ne devraient pas prévaloir sur la santé des enseignants ou des élèves. C'est pourquoi nous vous demandons de recruter et de nommer de toute urgence un psychologue scolaire sur le secteur de Langeac dans l'intérêt des personnels, des enfants et de leurs familles.

Dans l'attente de votre prompt réponse, veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos respectueuses salutations.

Vincent DELAUGE

Priscilla GARRISI